

# DÉBATS

DU

## SÉNAT DU CANADA

CINQUIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA, CONVOQUÉ POUR  
L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, JEUDI, LE PREMIER JOUR DE FÉVRIER,  
DANS LA SOIXANTE-TROISIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE

SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA

### SENAT.

Séance du jeudi, le 1er février 1900.

Présidence de l'honorable sir C. A. P  
PELLETIER, C.M.G.

La séance est ouverte à 2 heures 30 m.

Prière.

### GREFFIER DU SENAT.

L'honorable président informe le Sénat qu'une commission sous le grand sceau a été émise, nommant Samuel Edmour St.-Ongé Chapleau, greffier du Sénat.

La commisison du greffier est alors lue.

M. Chapleau ayant prêté et souscrit le serment d'office, prend son siège.

### NOUVEAUX SENATEURS.

Les sénateurs nouvellement nommés sont présentés et prennent leurs sièges. Ce sont:

L'honorable George Taylor Fulford, de Brockville, Ont., vice l'honorable W. E. Sanford, décédé.

L'honorable Charles Burpee, de Sheffield, N.-B., vice l'honorable Thos. Temple, décédé.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

### DISCOURS DU TRÔNE.

Aujourd'hui, à 3 heures, p.m., Son Excellence le Gouverneur général s'est rendue à la salle des séances du Sénat, dans les bâtisses du parlement, et a pris son siège sur le trône. Les membres du Sénat étant présents, il a plu à Son Excellence d'envoyer quérir la présence des membres de la Chambre des communes, et les membres de cette Chambre s'étant présentés, il a plu à Son Excellence d'ouvrir la cinquième session du huitième parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des communes :

C'est encore mon agréable devoir de vous féliciter sur la prospérité continue du Dominion et sur l'accroissement remarquable des revenus et des exportations et importations du pays.

Des hostilités ayant malheureusement éclaté durant la vacance, entre la Grande-Bretagne et la République Sud-africaine, mes ministres ont jugé à propos d'anticiper l'action du parlement en équipant et expédiant au siège de la guerre deux contingents de volontaires comme une preuve tangible du dévouement et de la loyauté de tout le peuple du Canada envers la Souveraine et les institutions de l'empire britannique.

Sous ce rapport le peuple du Dominion peut être fier et se féliciter qu'en sus des contingents envoyés par le gouvernement, une autre force canadienne est en voie d'être organisée et envoyée aux propres frais du haut commissaire du Canada. Cette action généreuse et patriotique de